



ترانسپرانسي المغرب  
transparency maroc

*association reconnue d'utilité publique*

**Rapport moral 2018**





توانسبرانسبي المغرب  
transparency maroc

association reconnue d'utilité publique

## ***Rapport Moral 2018***



# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>1. L'environnement de la lutte contre la corruption</b>	<b>7</b>
<i>1.1. Les faits marquants</i>	7
1.1.1. Le contexte national	7
1.1.2. Les affaires de corruption portées devant la justice	9
<i>1.2. L'activité des instances de contrôle</i>	12
<i>1.3. Rapports de la Cour des comptes</i>	12
1.3.1. Exécution du budget de l'Etat – 2017	13
1.3.2. Programme d'urgence du ministère de l'éducation nationale	13
1.3.3. Gestion de la CDG	14
1.3.4. Les établissements de protection sociale prenant en charge les personnes en situation difficile	15
<i>1.4. Situation de la corruption à travers quelques indicateurs</i>	16
<i>1.5. L'environnement politique de la lutte contre la corruption</i>	19
1.5.1. Contexte politique général	19
1.5.2. La stratégie de lutte contre la corruption	20
1.5.3. L'activité normative et institutionnelle	21
<i>1.6. Le contexte international</i>	22
1.6.1. L'approfondissement des disparités et le retour des valeurs identitaires et xénophobes	22
1.6.2. L'assemblée générale de TI	22
1.6.3. La conférence internationale anti corruption (IACC) :	23
<b>2. Activités de l'association</b>	<b>24</b>
<i>2.1. Le Centre d'assistance juridique anti-corruption</i>	25
<i>2.2. L'observatoire de la corruption</i>	25
<i>2.3. Projet « transparence du système fiscal »</i>	26
<i>2.4. Partenariat pour le gouvernement ouvert (OGP)</i>	28
<i>2.5. Projet Sharaka 2 – « Renforcement de la société civile et de la participation citoyenne »</i>	29
<i>2.6. Projet « impact de la corruption sur les femmes »</i>	30
<i>2.7. Projet « Vers l'application des engagements de l'Afrique contre la corruption »</i>	30
<i>2.8. Projet « Paroles de jeunes pour la redevabilité »</i>	32
<i>2.9. Projet « Transparence de la gestion du foncier au Maroc »</i>	32
<b>3. Organisation et structures de l'association</b>	<b>33</b>
<i>3.1. Partenariat avec la Fondation Open Society</i>	33
<i>3.2. Relève et renouvellement des membres</i>	33

## Introduction

L'année 2018 s'est poursuivie comme la précédente, dans une certaine léthargie en matière de mobilisation pour la gouvernance, la probité et la lutte contre la corruption. Du côté des autorités publiques, la nomination en fin d'année du président de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption et de celui du Conseil de la concurrence, est venue sauver une année blanche marquée aussi par le gel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Du côté de la société civile, les procès engagés à l'encontre de dirigeants des mouvements sociaux et de journalistes et la restriction à l'activité associative plombent le climat de mobilisation citoyenne pour la réalisation des droits et la promotion de la gouvernance publique.

Dans ce contexte, la remise en cause du modèle de gouvernance poursuivi par le Maroc jusqu'à présent et les difficultés que le gouvernement éprouve à trouver l'harmonie dans ses rangs pour engager les réformes importantes que le pays réclame, sont l'indice d'une crise profonde de gouvernance publique.

Au plan international, l'année a été marquée par la poursuite, par le Maroc et par Transparency International, de l'avancée vers l'Afrique, notamment pour consolider un cadre normatif commun de lutte contre la corruption, ainsi que par la conférence internationale de lutte contre la corruption tenue à Copenhague. L'environnement politique international ne se révèle pas de son côté encourageant pour la société civile face à la persistance des conflits armés, du terrorisme, des migrations et de la montée des valeurs identitaires et la contraction des libertés civiles et de valeurs de durabilité.

Transparency Maroc a réussi au cours de cet exercice à renforcer l'appui à ses programmes et à les diversifier au plan interne et international.

# 1. L'environnement de la lutte contre la corruption

## 1.1. Les faits marquants

### 1.1.1. Le contexte national

En 2018, la dénonciation de la corruption et la revendication de la gouvernance publique demeurent au cœur des mouvements sociaux. Plusieurs manifestations publiques pacifiques qui les expriment ont été rudement réprimées par la force publique et leurs participants poursuivis par la justice.

L'opinion publique a été préoccupée par le déroulement de grands procès concernant les participants et les dirigeants du hirik du Rif ainsi que des actions collectives menées à Jerada et Zagora. Les condamnations à des peines atteignant 20 ans de prison ferme pour les premiers et 7 ans pour les seconds, n'ont pas épargné les journalistes qui ont couvert cette actualité de près, en particulier Hamid Al-Mahdawi.

L'année qui s'achève a connu aussi la poursuite du journaliste Taoufik Bouachrine avec des accusations lourdes et controversées (février - mars) pour lesquelles, il a été condamné le 9 novembre 2018 en première instance à une peine ferme de 12 ans de prison. L'année a connu également le treizième report de la poursuite contre l'historien et activiste Maâti Mounjib et six journalistes d'investigation dont certains ont préféré quitter le pays en raison des limites apportées aux libertés publiques et des entraves à l'activité des associations de droits humains depuis 2014. Ces procès soulèvent, une fois de plus, la question de l'indépendance de la justice et du respect des règles relative au procès équitable.

La période couverte a connu également un mouvement sans précédent de boycott citoyen. Alimenté par les réseaux sociaux, il a visé les produits des trois plus grandes entreprises des branches des eaux minérales, des hydrocarbures et des produits laitiers. La direction de l'entreprise laitière a réagi en revoyant son modèle économique de manière à consentir une réduction importante du prix du lait frais. On enregistre aussi une réduction des prix de l'eau minérale sur le marché. Le parlement et le Conseil de la concurrence se sont saisis de la question des prix à la pompe.

La campagne de boycott a été considérée par les observateurs comme une protestation non seulement contre les prix élevés et les situations d'oligopoles qui les permettent, mais surtout contre le mariage de l'argent et du pouvoir, les intérêts visés étant proches de la sphère du pouvoir politique et bénéficiaires d'avantages subséquents. Ainsi, l'entente sur les prix entre les distributeurs de carburant leur a procuré, selon un rapport parlementaire, un profit abusif de 17 milliards de dirhams.

Dans ce contexte, Transparency Maroc a invité les pouvoirs publics à faire preuve de plus de lucidité dans la gestion des crises que traverse le pays, à respecter les libertés publiques et à s'engager de manière effective et sincère dans la lutte contre la corruption et contre toutes les formes de rente et de pratiques malsaines qui paralysent l'économie de notre pays et sape son développement économique et social.

Par ailleurs, à l'instar de mesures similaires qui avaient frappé des ministres et hauts commis de l'Etat auxquels avaient été imputés les retards dans la réalisation du programme d'investissement à Al Hoceima, c'est le ministre des finances, qui a fait au cours de cette année l'objet de révocation royale sans davantage d'explication.

Parmi les autres faits marquants de cette année, on relève l'inauguration de la ligne ferroviaire à grande vitesse Tanger-Casablanca et le déraillement d'un train de grande ligne qui a fait 7 morts et plusieurs dizaines de blessés. Les réseaux sociaux ont dénoncé la vétusté des équipements, les pannes répétées et l'inconfort des trains ordinaires. La poursuite en justice du conducteur pour excès de vitesse alors que des passagers de trains précédents avaient alerté sur le risque de déraillement dans cette zone ainsi que le formatage du disque dur qui enregistre le parcours du train, sèment le doute sur les versions officielles de l'événement et remettent sur la place publique la gouvernance de ce grand service public.

### 1.1.2. Les affaires de corruption portées devant la justice

Le traitement pénal des affaires de corruption conforte le sentiment général du décalage profond entre les déclarations d'intention et l'action répressive contre la corruption. Des affaires emblématiques



de dilapidation de biens publics portant sur des dizaines de milliards de dirhams font encore l'objet de reports successifs devant la justice depuis plus d'une dizaine d'années.

En 2018, selon le Ministère public, sur les 19.168 dénonciations reçues par sa ligne verte, 62 ont donné lieu à des poursuites judiciaires pour actes de corruption. Les 13.000 autres dénonciations reçues par d'autres voies (chiffres 2017) ont déclenché peu de poursuites judiciaires et encore moins de condamnations.

Les poursuites pénales d'auteurs de « petite corruption » semblent quant à elles avoir atteint un palier significatif. Le bilan 2017 du ministère de la justice fait état de plus de 3.000 procès pour faits de corruption. Elles demeurent perçues comme rares, inefficaces, touchant essentiellement les « petits » et les « sans protecteurs », et donc à faible effet dissuasif. A l'inverse, la grande corruption ne semble pas faire l'objet de dénonciations, d'investigations, de poursuites et de condamnations à la hauteur de son envergure et de ses impacts. Les développements qui suivent se limitent aux affaires les plus marquantes qui ont été portées devant la justice.

**Affaire CGI :** Lors de l'audience tenue le 7 novembre 2018, le juge de la cour d'appel de Fès a clos l'audition des 27 accusés du procès Madinat Badis d'Al Hoceima. Lors de l'audience du 7 novembre dernier, les accusés ont insisté pour que les responsables du laboratoire d'essais et d'études et de l'ONEE soient convoqués à la barre, arguant qu'ils ont un lien direct avec cette affaire. Lors de l'audience du 4 décembre, la cour d'appel de Fès a décidé de convoquer à nouveau le représentant du laboratoire public d'essai et d'études (LPEE) pour témoigner.

**Affaire CIH :** La justice a rouvert le dossier de l'ancien directeur général de CIH Bank. Khalid Alioua devait comparaître en octobre dernier devant le juge d'instruction chargé des crimes financiers, mais sa convocation a été reportée à une date ultérieure. Pour rappel, l'inculpé avait été placé en 2012 en détention préventive à la prison d'Oukacha à Casablanca, en compagnie de 4 autres prévenus puis remis en liberté provisoire en 2013 après avoir reçu une lettre royale de condoléances à la suite du décès de sa mère. Depuis cet événement, il n'a plus répondu présent aux convocations du juge.

**Affaire de la Samir** : Après l'extension le 5 novembre 2018 de la liquidation judiciaire de la Samir au patrimoine de ses dirigeants sociaux en fonction, les premières liquidations ont débuté le 6 décembre 2018. Ces administrateurs ont également été déchus de leur capacité commerciale pour une période de 5 ans... Mais les responsabilités liées au conflit d'intérêt lors de la privatisation et au manque de contrôle régulier de sa cession n'ont pas été élucidées. Par ailleurs, la Samir a été condamnée à verser près de 38 milliards de dirhams dans deux dossiers qui l'opposent à l'administration des douanes et à l'Office des changes. L'ex DG Jamal Baamer doit payer solidairement ce montant fixé par le tribunal de Mohammedia. L'ancien management n'a jamais assisté aux procès.

**L'affaire du Festival des musiques sacrées de Fès** a été reportée au mois de mars par le juge d'instruction. 13 personnes y sont poursuivies dont l'ancien directeur général de l'Office national du tourisme et le directeur actuel de l'« âme de Fès ». Ils sont accusés de « détournement et de dilapidation de fonds publics et de prise illégale d'intérêt » pour un montant de près de 19 millions de dirhams.

**L'affaire des 6,4 tonnes de drogue (chira)** qui date de 2016 a repris le 21 janvier 2019 devant la cour d'appel de Rabat. La drogue avait été saisie dans le port de Tanger Med à destination de l'Europe. Plusieurs gendarmes - dont certains de haut rang - ainsi que des membres de la Sûreté nationale sont accusés de corruption.

Le président de la **Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP)** a délégué la gestion de ses services à un groupe d'investissement. La MGPAP devra ainsi verser au prestataire 30,03 MDH la première année et plus 120 MDH au cours des 4 prochaines années. En externalisant ces services, la MGPAP dévoilerait des informations personnelles de 429.000 fonctionnaires retraités et plus d'un demi-million de leurs ayants droits à un prestataire externe sans leur consentement. Ce qui est illégal eu égard à la loi n° 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel. Pour rappel l'ancien président de cette mutuelle a été poursuivi et condamné en première instance et en appel (à 5 ans de prison) avant de bénéficier d'une décision favorable en Cassation. Sa présidence actuelle fait l'objet de plaintes administratives.

**Collectivités territoriales :** L'année 2018 a enregistré plusieurs affaires de corruption, de dilapidation de deniers publics et diverses infractions similaires. Certaines ont été portées devant la justice alors que d'autres ont fait l'objet de sanctions administratives, notamment celle du président de la commune de Harhoura, qui a été démis du poste de président qu'il occupait depuis 2003. Cette décision s'est fondée sur le rapport de l'inspection générale du ministère de l'intérieur qui a révélé des détournements de fonds, des infractions à la législation de l'urbanisme et d'autres dans la passation des marchés publics. Ce rapport relève aussi l'enrichissement illicite du président de la commune et des cas de conflit d'intérêts.

**L'affaire de la commune Had Soualem :** concerne l'ex-président de la commune et parlementaire qui aurait reçu près de 170 millions de dirhams de corruption. Il est poursuivi pour « détournement, dilapidation de fonds publics, trahison, trafic d'influence, participation à la falsification d'un document officiel administratif et commercial et incitation à fausse déclaration par des tiers ». Le procès est en cours.

**L'affaire de la commune de Targuist :** Le député-maire de Targuist, et son quatrième adjoint à la mairie, Mohamed Zamou, ont été condamnés à trois ans de prison pour corruption et trafic d'influence, par la chambre pénale du tribunal de première instance de Fès.

**Affaire des diplômés de Master à Fès :** Le professeur coordinateur du master a été placé en détention préventive par le juge d'instruction au mois de novembre, au terme de l'enquête policière. Il a été mis en liberté sous caution en appel de cette décision le 21 janvier 2019. L'instruction est toujours en cours. Les deux autres accusés arrêtés à la suite de la divulgation de l'enregistrement sonore faisant état de versements de 40.000 dirhams pour l'admission au Master sont encore en détention préventive. Une autre enseignante et un fonctionnaire de la Faculté de droit de Fès figurent aussi parmi les inculpés.

**L'affaire du Casino Saadi :** Après une condamnation en première instance en 2015 à des peines allant de 3 à 5 ans de prison pour un montant de corruption de près de 20 millions de dirhams, le procès en appel a été reporté plusieurs fois.

## 1.2. L'activité des instances de contrôle

Maintenues depuis plus de cinq ans en suspension d'activité faute de nomination de leurs présidents et de renouvellement de leurs structures, les deux instances constitutionnelles chargées respectivement de la concurrence et de la corruption, sont en cours de réanimation depuis la fin de l'année. La première est saisie notamment de la question de plafonnement du prix des carburants. La seconde devrait engager rapidement l'amendement de la loi qui l'institue, conformément à la promesse faite à son président, et superviser l'enquête nationale sur la corruption.

De leur côté, la Haute autorité de l'audiovisuel et le Conseil national des droits de l'homme ont été dotés de nouveaux président(e)s.

## 1.3. Rapports de la Cour des comptes

Au cours de la période qui s'est écoulée entre les deux assemblées générales de notre association, la Cour des comptes a publié quatre rapports portant sur :

- l'exécution du budget de l'Etat (2017) ;
- l'évaluation du programme d'urgence du ministère de l'éducation nationale ;
- le contrôle de la gestion Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;
- les établissements de protection sociale prenant en charge les personnes en situation difficile.

De manière générale, ces rapports fournissent des informations intéressantes mais sélectives, aussi bien pour le choix des investigations que pour l'information diffusée. De plus ils ne permettent pas d'apprécier les responsabilités que révèlent les erreurs et dysfonctionnements révélés.

### 1.3.1. Exécution du budget de l'Etat – 2017

La Cour a constaté une amélioration de 13,9% du déficit budgétaire, mais un accroissement de 5,3% de la dette par rapport à l'exercice précédent. Les recettes fiscales ont atteint 99,8% des prévisions, un résultat qui confirme de 1,2% la performance de 2016. Elles demeurent néanmoins concentrées sur un nombre restreint de contribuables et leur recouvrement manque de visibilité, ce qui ne permet

pas de renseigner valablement sur l'évolution du niveau de la pression fiscale et sa juste répartition.

Concernant les dépenses, le volume de l'investissement reste modeste et la charge afférente au personnel demeure le premier poste de dépenses budgétaires. La Cour constate aussi l'importance des comptes d'affectation spéciale, certains parmi eux étant dotés de ressources qui dépassent significativement les dépenses qu'ils engagent. Quant aux services gérés de manière autonome (SEGMA), leurs résultats établissent que les prévisions de la loi de finances y afférentes demeurent en deçà de leur potentiel réel et que le taux d'exécution de leurs budgets ne dépasse pas 46%<sup>1</sup>.

### 1.3.2. Programme d'urgence du ministère de l'éducation nationale

L'évaluation de la Cour a couvert tout le processus de conception, de planification, de programmation, de mise en œuvre, de suivi et de pilotage y compris les évaluations dont a fait l'objet ce programme.

Parmi ses principales conclusions, la Cour constate que, pour la période 2009-2012, malgré une augmentation de 230% du budget par rapport à la période précédente (2005-2008), ce programme n'a pas atteint ses objectifs et n'a pas réalisé les effets qui en étaient attendus sur le système éducatif. Elle a pointé des insuffisances notoires au plan de la définition du cycle de programmation, de la planification, de l'exécution du projet et de maîtrise de sa gouvernance. L'abandon scolaire dont la réduction constituait un objectif principal du programme a certes connu une régression notable entre 2008 et 2012, mais faute d'ancrage dans une structure pérenne, il a repris par la suite atteignant un niveau élevé en 2017<sup>2</sup>.

Des enquêtes policières ont été engagées en rapport avec l'exécution de ce budget auprès de certaines académies.

### 1.3.3. Gestion de la CDG

Le rapport d'évaluation relatif à la Caisse de dépôt et de gestion a été publié en janvier 2019. Il est le premier du genre pour un orga-

1 - Pour consulter ce rapport : [http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle\\_20/File\\_20\\_586.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle_20/File_20_586.pdf)

2 - Pour consulter ce rapport : [http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle\\_20/File\\_20\\_548.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle_20/File_20_548.pdf)

nisme de cette importance qui gère l'épargne publique et en dispose librement sans reddition de compte véritable. Le constat confirme l'opacité et la concentration du pouvoir, sources de maintes affaires souvent étouffées. Au plan financier, un résultat résume la qualité de l'exploitation : Malgré les ressources garanties, le large pouvoir discrétionnaire dans leur rémunération et l'étendue des facilités administratives dont jouit l'organisme, son résultat net depuis 2011 est inférieur à 1% et se situe en 2017 à 0,08%. Aux plans administratifs et de management, ni conseil d'administration véritable, ni règlement intérieur, ni pilotage stratégique, ni vision prospective de la mobilisation des ressources et de leur emploi, conduisant notamment à la création de filiales et au placement dans des valeurs nationales et étrangères structurellement déficitaires.

Des défaillances similaires sont relevées au niveau du contrôle et de l'audit internes dont l'étendue à l'égard des unités est limitée, les procédés défaillants et les pouvoirs limités.

Les recommandations de la Cour confirment la nécessité d'une restructuration urgente et profonde pour instaurer une gouvernance publique à la mesure des ressources confiés à cet établissement et des risques qu'engendre son dysfonctionnement pour tout le pays : refonte du cadre juridique, recentrage sur la gestion de l'épargne publique, choix stratégiques confortés par des plans opérationnels, mécanismes d'évaluation, de suivi et de pilotage efficient pour assurer une supervision rapprochée des filiales et autres établissements auxquels elle participe.<sup>3</sup>

### 1.3.4. Les établissements de protection sociale prenant en charge les personnes en situation difficile

Le rapport publié en mai 2018 sur les établissements de protection sociale chargés des personnes en situation difficile procède à l'évaluation de leur cadre général d'action et plus particulièrement de la gestion de ceux qui prennent en charge les personnes dans une situation difficile.

En termes d'organisation, il relève l'inexistence d'instances de gestion appropriées telles que les comités de gestion et les dispositifs

3 - Pour consulter ce rapport : [http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle\\_20/File\\_20\\_627.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/MoDUle_20/File_20_627.pdf)

de contrôle prévus par la loi 14.05 relative aux établissements de protection sociale. Leur fonctionnement n'est nullement encadré par un règlement intérieur et la préparation de leur budget ne relève pas de leurs attributions.

A la précarité de l'administration interne s'ajoute l'impact des faibles capacités organisationnelles de leurs partenaires. Les associations qui participent à l'exécution de programmes ou/et à la gestion d'établissements de protection sociale éprouvent souvent des difficultés à pérenniser leurs organes d'administration. Près de 23% des associations gestionnaires des établissements visités assuraient la gestion de plusieurs établissements dans un même portefeuille, compliquant ainsi la tâche d'évaluation des ressources humaines et financières, de la tenue de la comptabilité et de la répartition des données en fonction des établissements gérés et de leurs bénéficiaires.

La modestie des ressources propres des associations et l'insuffisance du financement public qui se trouve souvent aggravé par le retard et l'irrégularité de sa perception sont partiellement compensées par la générosité et la charité de donateurs. Les ressources régulières ne couvrent que partiellement leurs charges d'exploitation. L'état des lieux s'en ressent : 42% des établissements visités ne remplissent pas les conditions prescrites par le cahier de charges type. On relève de manière générale :

- la faible maîtrise des dépenses affectées aux produits alimentaires ;
- la soustraction d'une partie des établissements à l'obligation de souscrire l'assurance responsabilité civile (31%) ;
- l'inobservation par certains établissements de l'obligation d'enregistrement et de suivi des dons en nature (20%).

L'insuffisance des ressources humaines qualifiées, la modicité des salaires, le manque d'hygiène, l'insuffisance de la sécurité, la vétusté des locaux et le surencombrement des établissements (jusqu'à 800%) constituent des carences partagées.

#### 1.4. Situation de la corruption à travers quelques indicateurs

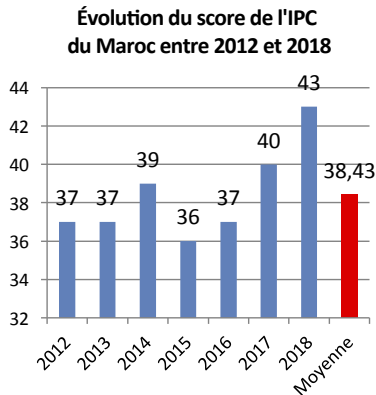
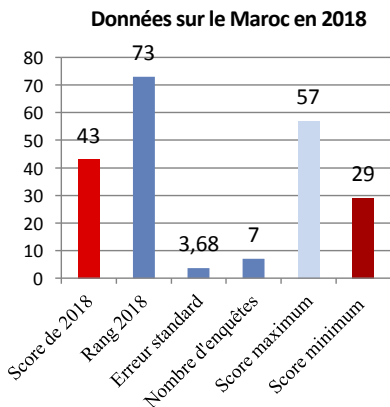
L'Indice de perception de la corruption (IPC) de 2018 s'appuie sur 13 enquêtes et évaluations pour mesurer la corruption du secteur public dans 180 pays en attribuant à chacun un score allant de zéro (fortement corrompu) à 100 (très peu corrompu). Dans le classement de 2018, on retrouve en tête des 180 pays enquêtés, le Danemark, suivi par la Nouvelle-Zélande et la Norvège avec respectivement des scores de 88, 87 et 85 sur 100. L'Europe occidentale et l'Union Européenne ont enregistré un score moyen de 66. La Syrie et la Somalie arrivent en queue avec un score respectif de 13 et de 10.

En 2017, le Maroc avait obtenu un score de 40 qui lui attribuait la 81<sup>ème</sup> place. Cette année, avec un total de 43 il est passé à la 73<sup>ème</sup> position améliorant de 3 points son score et de 7 rangs son classement. Par le passé, il avait aussi obtenu un progrès similaire qui fut suivi d'un recul.

En 2018, le score moyen du Maroc a été calculé sur la base des résultats de 7 enquêtes différentes marquant un large écart allant de 29 à 57. Ce dernier score a été attribué par le World Economic Forum (WEF) qui a amélioré de 12 points son évaluation de 2017. Son indice est basé sur 12 piliers portant notamment sur la stabilité et le dynamisme économique, l'infrastructure, le système financier etc. La corruption figure dans le premier qui porte sur le volet institutionnel en lui consacrant 20 sous indicateurs qui affectent la gouvernance, parmi lesquels la corruption se trouve à côté du terrorisme, de la stabilité...etc. Le focus tant dans ce pilier que dans les autres est clairement mis sur l'approche par l'entreprise du monde des affaires. Il en résulte que le score de certains pays comme l'Arabie Saoudite qui a obtenu un score de 75 sur 100 est surprenant, lorsqu'on se remémore la manière avec laquelle ont été poursuivies et sanctionnées les personnalités accusées de corruption.

La position du Maroc le maintient dans la zone de corruption endémique. Depuis l'application de la nouvelle méthodologie d'évaluation en 2012, son score moyen s'établit à 38,4 sur 100.





Les corrélations effectuées sur la base des résultats de l'IPC 2018 ont montré que les démocraties bien établies obtiennent en moyenne un score de 75 points, alors que les démocraties « imparfaites » ont un score moyen de 49 et les régimes hybrides – de tendance autoritaire – se situent à un score autour de 35.

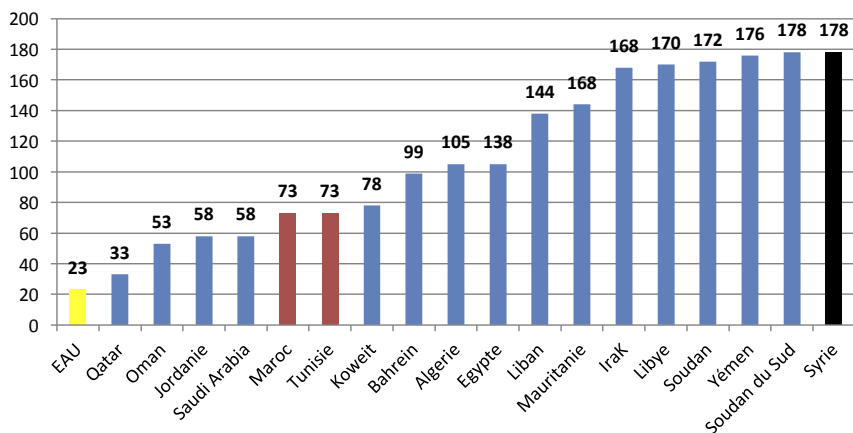
L'indice de la démocratie, se base sur une échelle de 1 à 10, il considère cinq dimensions (ou critères) : les processus électoraux et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation à la politique, la culture politique et les libertés civiles. Il distingue 4 groupes de pays : les démocraties pleines, qui ont un indice supérieur à 8 ; les démocraties imparfaites, qui ont un indice compris entre 6 et 8 ; les régimes hybrides, qui ont un indice compris entre 4 et 6 et les régimes autoritaires, qui ont un indice inférieur à 4.

En 2019, les pays en tête dans le classement de l'indice de la démocratie sont la Norvège et l'Islande, suivis par la nouvelle Zélande et le Danemark. Ils dépassent tous le score général de 9 sur 10. Le Maroc a été classé dans cet indicateur 100<sup>ème</sup> avec un score général de 4,99 (et 4,41 pour les libertés civiles). En outre, Le Maroc est classé 135<sup>ème</sup> sur 180 pays dans l'indice de la liberté de la presse et 123<sup>ème</sup> dans le classement de l'indicateur du développement humain.

Le déficit de la transparence du budget et des finances publiques et de leur contrôle est capturé par l'indice du budget ouvert (IBO). Le dernier publié en 2018 attribue un score de 45 sur 100 pour le Maroc. Il est ainsi classé dans la catégorie des pays qui offrent une information limitée à ses citoyens. Ces derniers n'ont aucune possibilité de participation au processus budgétaire et on note que le contrôle budgétaire d'une manière générale est faible.

Sur 18 pays arabes classés dans l'IPC 2018, le Maroc se situe à la 9<sup>ème</sup> position avec le score de 43 comme la Tunisie. Il est devancé notamment par le Qatar, Oman et la Jordanie qui ont respectivement des scores de 62,52 et 49 sur 100. La majorité des pays arabes ont des scores faibles et enregistrent un score moyen de 36,3 sur 100.

## Classement IPC 2018 : Pays arabes - région MENA



Sur la base des résultats de l'IPC 2018, 4 types de recommandations ont été formulées à l'adresse des pouvoirs publics. Elles nécessitent d'être prises en compte par le Maroc :

- renforcer les institutions chargées de maintenir l'équilibre des pouvoirs ;
- combler les écarts au niveau de la mise en œuvre de la législation anticorruption ;
- soutenir les organisations de la société civile qui assurent un suivi des dépenses publiques et la promotion de la transparence ;
- appuyer les médias libres et indépendants tout en en garantissant la sécurité des journalistes...

L'ensemble de ces recommandations correspond aux conclusions de l'étude du Système national d'intégrité et figurent en bonne place dans le plaidoyer de Transparency Maroc qui a toujours insisté sur :

- la manifestation d'une volonté politique effective pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- la promotion de la transparence et la redevabilité par la réforme et la mise en œuvre de la loi d'accès à l'information (et son amélioration à moyen terme) ;
- la concrétisation des engagements pris dans le cadre du gouvernement ouvert (OGP) ;
- l'adoption d'une loi sur le conflit d'intérêt et la révision de celle qui vise à assurer une protection effective des témoins ;

- La mise en œuvre de conditions permettant au Conseil de la concurrence de faire correctement son travail ;
- la réforme et l'application des lois sur la déclaration du patrimoine (ciblage, déclaration publique des hauts responsables).

## 1.5. L'environnement politique de la lutte contre la corruption

### 1.5.1. Contexte politique général

Les faits marquants au plan de la politique interne sont constitués par la poursuite de la discorde au sein du pouvoir et par la remise en cause du modèle de développement du pays.

Les dissensions entre composantes politiques du gouvernement sont étalées sur la place publique régulièrement à travers les débats parlementaires, les prises à partie et par médias interposés établissant clairement les obstacles à penser et conduire des politiques publiques cohérentes et les réformes profondes que réclame le pays en matière notamment de services de bases, d'emploi et de justice sociale.

La remise en cause du modèle de développement poursuivi au Maroc par le discours royal prononcé à l'ouverture de la session législative d'octobre 2017 dans le contexte de la montée des revendications sociales et de la faible capacité des pouvoirs publics à y répondre efficacement est apparu comme un constat d'échec global du mode de gouvernance du pays. Le constat a été réitéré dans la lettre royale adressée au troisième forum interparlementaire sur la justice sociale, organisé par la chambre des conseillers au mois de février suivant. Le message réaffirme que le modèle de développement du Maroc n'est plus en mesure de répondre aux demandes et aux besoins croissants des citoyens et de réduire les inégalités sociales. Une commission nommée par le Roi a été chargée de recueillir les contributions formulées pour le changement de ce modèle et de concevoir une vision stratégique globale intégrée à lui communiquer dans les trois mois.

### 1.5.2. La stratégie de lutte contre la corruption

La stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée en décembre 2015. Transparency Maroc, qui a porté, depuis sa création, la revendication de la mise en place d'une telle stratégie, avait activement participé à son élaboration.

Le décret d'installation de la Commission nationale de lutte contre la corruption n'a été adopté qu'en octobre 2017. Transparency Maroc en est membre. Ce décret annule celui publié en juin 2017 et qui avait écarté la société civile de sa composition.

La commission n'a tenu qu'une seule réunion, celle du 4 avril 2018.

Le constat général est que la mise en œuvre de la stratégie marque le pas : un faible niveau de réalisations, un écart très important par rapport aux objectifs fixés en décembre 2015, peu voire pas d'engagements des ministres chargés des programmes, à quelques rares exceptions ; un dispositif de direction du projet, inachevé et les ressources financières prévues non allouées. C'est toute la volonté politique de l'Etat de faire reculer la corruption qui est mise en question.

### 1.5.3. L'activité normative et institutionnelle

- Loi n° 31-13 sur l'accès à l'information

La loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information a été promulguée et publiée au Bulletin officiel<sup>4</sup>. Ce texte sur lequel la société civile et en particulier Transparency Maroc a émis les plus grandes réserves, ne respecte ni l'article 27 de la constitution, ni les standards internationaux en la matière. Son entrée en vigueur est prévue un an après sa publication, soit le 12 mars 2019.

- La Commission nationale de la commande publique

Créée par décret entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>5</sup>, cette commission prend la suite de la Commission des marchés dont le bilan d'activité depuis sa création en 1975 est insignifiant. Son installation a eu lieu par le chef de gouvernement en janvier 2018. Son avènement a été revendiqué depuis deux décennies tant par les opérateurs économiques que par la société civile. La publication du projet de décret précité avait suscité la réaction notamment de Transparency Maroc. Ses observations critiques exprimaient l'aspiration légitime de l'ériger en instance de veille indépendante à l'image de celles qui assurent la gouvernance sur la commande publique dans

4 - Bulletin officiel n° 6670 du 3 mai 2018.

5 - Décret n° 2-14-867 du 21 septembre 2015 relatif à la Commission nationale de la commande publique, BO n° 6400 du 1-10-2015

les pays démocratiques. Force est de constater que tel n'était pas l'objectif du gouvernement. Parmi les innovations positives figurent l'extension de son mandat à la gestion déléguée et au partenariat privé public ainsi que la publication de ses avis. Mais à l'instar de la précédente commission, sa composition montre la même prépondérance de l'administration, 3 de ses membres seulement étant choisis sur proposition des secteurs de BTP, de l'ingénierie et du commerce, parmi les 12 qui la constituent. Son président est nommé par décret sur proposition du secrétaire général du gouvernement auprès duquel elle est placée, sans disposer formellement de l'autonomie fonctionnelle et matérielle. Elle cumule les fonctions d'assistance, d'étude et de traitement des plaintes, ce qui n'est pas conforme aux standards internationaux de gouvernance en la matière.

La procédure de traitement des réclamations est restreinte aux concurrents avant la saisine de la justice. Son engagement risque en conséquence d'entraîner la forclusion des délais de recours à la justice administrative. Les conclusions de la sous-commission responsable sont soumises à la signature du chef de gouvernement pour décision finale.

En plus de cette mission qui relève de l'unité des réclamations, les trois autres sont appuyées par les unités chargées, sous l'autorité du président, respectivement des consultations et des études, du système d'information et de la formation.

## 1.6. Le contexte international

### 1.6.1. L'approfondissement des disparités et le retour des valeurs identitaires et xénophobes

L'année 2018 a été marquée par un recul significatif des libertés publiques dans de nombreux pays, en particulier la liberté d'expression et d'opinion. Des activistes et des journalistes ont été réprimés dans plusieurs pays notamment aux USA, en Turquie. Plusieurs journalistes ont été assassinés en raison de leurs investigations dans des affaires de corruption. Le meurtre de Jamal Khashogi au consulat de son pays à Istanbul est particulièrement révélateur des méthodes barbares auxquels recourent certains régimes en toute impunité.

Au niveau économique, la concentration des richesses et l'aggravation des disparités entre les pays et parmi les classes sociales trouve une nouvelle illustration dans l'accumulation de la moitié de la richesse mondiale entre les mains des 26 hommes d'affaires les plus riches au monde. L'appauvrissement subséquent aggravé par les guerres et les effets du changement climatique engendre des migrations massives, les peurs et le retour des valeurs identitaires et d'extrême droite dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique latine.

### 1.6.2. L'assemblée générale de TI

L'assemblée générale de Transparency International a eu lieu à Copenhague du 23 au 25 Octobre 2018. Les travaux ont procédé à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie 2020 et du plaidoyer global du mouvement. Les débats ont également porté sur :

- les flux de corruption et les voies de leur maîtrise à la source y compris dans les marchés publics et les infrastructures ;
- l'intégrité politique à travers la redevabilité et la transparence des systèmes de financement (lobbying, conflits d'intérêt, pantouflage.....) ;
- la liberté d'expression et son corollaire la protection des journalistes, des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte ;
- la reconstruction de l'éthique du mouvement en matière d'intimidation et de harcèlement.

Deux résolutions ont été adoptées au sujet du harcèlement et de la protection des journalistes. L'étude sur l'impact de la corruption sexuelle sur les femmes (sextorsion), élaborée par TM, a retenu l'attention des participants. Il a été proposé d'étendre le projet qui l'a produite aux autres chapitres du mouvement.

Au plan organisationnel M. Alberto Precht (Chili) a été élu au Conseil d'administration en remplacement de Mme Nada Abdelsater Abu-samra (Liban), dont le mandat a pris fin. Un débat animé a eu lieu sur la pertinence de recours aux consultants pour les expertises au lieu des ressources internes.

### 1.6.3. La conférence internationale anti corruption (IACC) :

La 18<sup>ème</sup> édition de la Conférence internationale de lutte contre la corruption s'est déroulée du 22 au 24 octobre 2018 à Copenhague. Elle a réuni plus de 1 800 participants provenant de 144 pays sur le

thème du rassemblement et de l'action « pour la paix, le développement et la sécurité ».

Les participants ont exprimé leur préoccupation face à la montée de mouvements extrémistes, prétexte pour certains gouvernements pour limiter la liberté d'action de la société civile, renforcer les autoritarismes et restreindre la reddition des comptes. Cette édition a été aussi marquée par le débat sur le journalisme d'investigation, essentiel pour l'établissement des faits, la dénonciation de la corruption et la mobilisation de l'opinion publique contre le fléau, avec la dissuasion qui en découle. Le contexte était particulièrement favorable à la remise, à titre posthume, du prix anticorruption de Transparency International à Daphne Caruana Galizia, journaliste maltaise assassinée le 16 octobre 2017 devant son domicile, sans aucun doute en raison de l'enquête qu'elle poursuivait sur les Panama papers. Un second prix a été attribué à Ana Garrido Ramos qui a dénoncé les malversations ayant conduit à l'éclatement de l'affaire Gürtel aboutissant à la condamnation, en mai 2018, de 29 parmi les 37 anciens dirigeants du parti populaire et entrepreneurs poursuivis, à un total de 351 années de prison ainsi qu'à la chute du Gouvernement de Mariano Rajoy. Cette récompense salue son courage et l'action décisive des lanceurs d'alerte dans la promotion de la probité, de la transparence et de l'égalité de toutes et de tous devant la loi.

La Conférence a abondamment traité aussi du thème de la corruption sexuelle en tant que manifestation particulière de la corruption qui viole ouvertement d'autres droits humains et entrave les efforts de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, leur autonomisation par l'emploi et la conduite des politiques publiques selon l'approche genre.

La déclaration finale a insisté sur la responsabilité du monde des affaires dans la prévention et la lutte contre la corruption et la nécessité pour les Etats de déployer tous les moyens juridiques, institutionnels et politiques pour s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière de lutte contre la corruption en assurant notamment aux organes compétents l'indépendance et les moyens matériels nécessaires pour l'exécution de leur mandat avec la transparence, la neutralité et l'efficacité requises. Un appel pressant a été lancé aux

gouvernements pour protéger la société civile, les militants et les journalistes d'investigation contre l'intimidation et la violence.

La 19<sup>ème</sup> conférence internationale devrait avoir lieu en 2020 en République de Corée.

## **2. Activités de l'association**

L'association a poursuivi l'exécution des projets lancés avant l'Assemblée générale 2018. De nouveaux projets sont également en cours de lancement, en gardant pour objectif leur inscription dans le cadre de notre stratégie.

### **2.1. Le Centre d'assistance juridique anti-corruption**

Les financements des centres se sont terminés le 31 mars 2018 (financement par l'ambassade des Pays-Bas pour Fès et Nador, et par le programme Sharaka I pour Rabat). Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018, les centres ont poursuivi l'aide et le conseil aux victimes de la corruption. Ils ont également organisé les dernières activités prévues par les termes de référence. Plusieurs ateliers éducatifs ont été organisés dans des écoles à Tanger en février 2018 (écoles Ahmed Chaouki, 20 août et Oum Ayman) et à Marrakech en mars 2018 (écoles Gharnata et Zaitoune).

En janvier 2019, les Cajac reprennent leurs activités à Rabat (financement par le programme Sharaka II) et Nador (financement de l'ambassade des Pays-Bas), sous une forme axée en premier lieu sur les activités de sensibilisation à la question de la corruption et ensuite sur l'aide et le conseil aux victimes.

### **2.2. L'observatoire de la corruption**

#### *PRODUCTION DOCUMENTAIRE*

Le projet « Observatoire de la corruption » a continué ses activités grâce à un nouveau financement accordé par l'ambassade des Pays-Bas (septembre 2017 - août 2019).

La production des revues de presse électroniques mensuelles s'est poursuivie ; elle reprend les principaux faits de corruption parus



dans la presse, les rapports publiés par les instances de gouvernance et de surveillance, ainsi que ceux publiés par les instances et organismes internationaux.

### *SUIVI DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*

Outre le travail d'observation et de collecte de données relatives à la corruption, les activités de l'observatoire sont principalement axées sur le suivi de la stratégie nationale de lutte contre la corruption adoptée par le gouvernement en décembre 2015.

Dans ce cadre, une table ronde avec les administrations impliquées dans la mise en œuvre a été organisée le 3 octobre à Rabat. Elle portait sur le pilier de la stratégie afférent à la répression et s'intitulait « *la répression dans la stratégie nationale de lutte contre la corruption* ». Cela a été aussi l'occasion de dénoncer le retard pris dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de manière générale.

Un premier rapport d'étape sur l'état d'avancement de la stratégie a été produit par l'expert recruté à cet effet ; il est en cours de validation par le comité de suivi du projet. Ce comité a tenu 2 réunions de travail pour définir les lignes directrices du prochain rapport d'étape en cours de préparation.

### **2.3. Projet « transparence du système fiscal »**

Il s'agit d'un projet d'une durée de 36 mois (1<sup>er</sup> janv. 2016 au 31 déc. 2018) réalisé avec le soutien financier d'Oxfam. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « *Justice fiscale, suivi budgétaire et participation citoyenne* » initié par Oxfam avec cinq ONG partenaires au Maroc, dont Transparency Maroc, et qui vise à promouvoir la redevabilité et la transparence en matière de finances publiques, ainsi que l'accès à l'information fiscale et budgétaire. La première phase de ce projet s'est achevée le 31 décembre 2018. Au cours de cette période, l'association a effectué un travail de diagnostic et de recherche qui a abouti à l'élaboration de la « *Cartographie des risques de corruption dans la gestion de l'impôt* ». Sur la base de cette étude, l'association a mené, en 2018, des actions de sensibilisation et de vulgarisation, à travers notamment :

- **L'organisation de cinq (5) rencontres régionales** qui ont permis de présenter les résultats et recommandations de la cartographie des risques avec les acteurs associatifs, citoyens, fonctionnaires et médias. Ces rencontres ont eu lieu respectivement à Kenitra le 10 mars 2018, Mohammedia le 24 mars 2018, Tanger le 26 avril 2018, Tétouan le 27 avril 2018 et à Fès le 05 juillet 2018. Elles ont connu la participation de 109 personnes au total.
- **La tenue de deux rencontres universitaires** a permis d'échanger avec les étudiants et les chercheurs intéressés par le thème de la transparence fiscale le 6 décembre 2018 en partenariat avec la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Aïn Sebaâ de Casablanca et le 13 décembre 2018 à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat-Souissi.

L'année 2018 a aussi été marquée par l'élaboration et la mise en place d'un document de plaidoyer intitulé « *Risques de corruption dans la gestion de l'impôt : plateforme d'analyse et de plaidoyer* ». Le document reprend les recommandations issues des travaux de Transparency Maroc sur la fiscalité (*Cartographie des risques de corruption dans la gestion de l'impôt* publiée en juin 2017 ; *Transparence et gestion fiscale au Maroc, étude* publiée en juin 2015) ainsi que celles qui ont été formulées lors des Assises fiscales de 2013. La plateforme, disponible en arabe et en français, a été imprimée en 1000 exemplaires et sera utilisée pour la deuxième phase du projet. Elle servira de base au plaidoyer que l'association entend mener lors de la phase II du projet qui s'étend sur la période allant de janvier 2019 à décembre 2020. Cette plateforme renferme une trentaine de recommandations visant notamment le renforcement de la transparence et la prévention des risques de corruption dans la gestion de l'impôt à l'intention des décideurs (principalement ministère de l'économie et des finances et parlement).

Un examen critique des lois de finances des années 2016 à 2019 a aussi permis d'évaluer l'impact de l'action de Transparency Maroc, à travers les nouvelles dispositions fiscales adoptées ayant un rôle direct ou indirect en matière de transparence.

Les prochaines assises fiscales prévues pour les 2 et 3 Mai 2019 devront constituer, pour Transparency Maroc, une occasion exception-

nelle pour sensibiliser les acteurs sociaux, économiques et politiques et faire connaître les résultats de ses travaux en vue d'alimenter l'ensemble du processus décisionnel dans le domaine budgétaire.

Au cours de la réunion de coordination du 3/01/2019 avec les cinq associations qui travaillent sur le projet de la transparence fiscale (TM, Espace associatif, ADFM, ALCI, Al Afia) en partenariat avec OXFAM, TM a proposé aux partenaires de synthétiser les études respectives réalisées et de regrouper leurs recommandations dans un mémorandum qui serait présenté comme cahier de revendications de la société civile marocaine aux assises de la fiscalité. Auparavant le groupe des cinq fera circuler le mémorandum auprès des collectifs, réseaux associatifs les plus représentatifs de la société civile en vue de son adoption.

Le prolongement de ce projet pour 2 ans a reçu l'accord de principe d'OXFAM. Le contrat est en cours de signature.

## 2.4. Partenariat pour le gouvernement ouvert (OGP)

Le rôle que joue le partenariat pour un gouvernement ouvert, dans la promotion de la transparence, l'information du public, et donc de manière générale la lutte contre la corruption, a amené Transparency Maroc à participer dès les premières initiatives au processus d'adhésion du Maroc.

Depuis 2012, Transparency Maroc a suivi et commenté régulièrement les études de diagnostic de l'OCDE relative à l'« **évaluation du Gouvernement Ouvert au Maroc** ». Cette participation s'est poursuivie avec d'autres instances de la société civile, notamment dans le cadre du (Réseau marocain pour le droit d'accès à l'information REMDI, avec le gouvernement du Maroc et avec l'OCDE en vue d'adopter une approche participative, transparente et crédible.

Transparency Maroc a contribué à l'évaluation des pratiques de la communication institutionnelle initiée par l'OCDE (interview du 22/03/2018), communication qui devrait se référer à la constitution de 2011 et des lois qui s'y rattachent.

A l'occasion de la préparation du projet de Plan d'action du gouver-

nement pour l'OGP, Transparency Maroc a répondu à l'invitation du ministère de la fonction publique et a fait part de ses observations relatives au projet. Ce dernier comprend cinq axes :

1. accès à l'information : engagements n°1 à 6 ;
2. intégrité et lutte contre la corruption : engagement n°7 à 10 ;
3. transparence budgétaire : engagements n°11 à 13 ;
4. participation citoyenne : engagements 14 à 17 ;
5. communication et sensibilisation sur le gouvernement ouvert : engagement n°18.

Transparency Maroc continue à soutenir le débat en vue d'une participation citoyenne élargie de la société civile. Dans ce cadre, l'association, en partenariat avec le Centre international du droit des organisations à but non lucratif (International Center for Not-for-Profit)<sup>6</sup> et l'OCDE, a organisé une rencontre de la société civile le 7 juillet 2018 à Rabat. Durant ce panel, les participants ont eu l'occasion de partager l'expérience de la Tunisie et de la Jordanie. Ils ont également pris connaissance du plan d'action national (PAN) du gouvernement du Maroc. Cela a permis de dégager les contours d'une vision partagée d'une gouvernance élargie, incluant la société civile et couvrant l'ensemble des thématiques.

Au cours des rencontres organisées en octobre et novembre 2018 pour les ONG qui ont participé au processus de l'OGP, le processus piloté par un jury de trois personnalités de la société civile a été retenu. Transparency Maroc a posé sa candidature pour faire partie des neuf membres de la société civile au comité de pilotage.

## 2.5. Projet Sharaka 2 – « Renforcement de la société civile et de la participation citoyenne »

Ce projet s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la fin de décembre 2020 grâce à l'appui financier du ministère des affaires étrangères allemand. Ses objectifs principaux tendent à :

- développer le pouvoir de la société civile et la capacité des citoyens pour la redevabilité ;
- renforcer l'interpellation en direction des pouvoirs publics et des responsables ;

<sup>6</sup> (Mme Kristen McGeeney, ICNL)

- promouvoir la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des finances et des biens publics ;
- procurer davantage de soutien aux personnes, étendre l'espace de la dénonciation et consolider la sécurité de ses auteurs.

Un plan d'action a été élaboré par l'équipe du projet, recrutée en décembre 2018, composée d'une cheffe de projet, d'une coordinatrice du centre de sensibilisation citoyenne et d'une assistante administrative.

## 2.6. Projet « impact de la corruption sur les femmes »

Le projet « impact de la corruption sur les femmes » réalisé en partenariat avec l'association internationale des femmes juges (IAWJ), Transparency International (TI) et l'Union des femmes juges du Maroc (UFJM) va poursuivre ses activités jusqu'à fin octobre 2019. Ce projet vise à promouvoir au Maroc un discours anti-corruption prenant en compte le genre.

Les activités réalisées durant la période couverte par ce rapport sont les suivantes :

1. Organisation d'un atelier de formation le 19 juin 2018 à Casablanca en partenariat avec le réseau marocain des journalistes d'investigation sur le thème « rôle des media dans la lutte contre la corruption basée sur le genre ».
2. Organisation d'un séminaire le 1<sup>er</sup> Décembre 2018 à Tétouan en partenariat avec les associations de la coalition ISRAR dans la région Tétouan, Tanger et Al Hoceima. Ce séminaire s'est fixé comme objectifs de :
  - renforcer la compréhension sur les différentes manifestations de la corruption dont les femmes sont victimes ;
  - renforcer la connaissance du cadre juridique, procédural et institutionnel existant, apte à garantir un traitement des infractions de corruption sexuelle.
3. Finalisation de l'étude sur l'impact de la corruption sur les femmes qui analyse et qualifie juridiquement les cas de corruption et expériences vécues par les femmes à partir des récits des plaignantes du

centre d'assistance juridique de l'association (CAJAC) et des récits relatés par la presse.

Ce projet sera poursuivi en 2019 en renforçant les partenariats en direction de l'association ISRAR et de l'association des jeunes avocats.

## 2.7. Projet « Vers l'application des engagements de l'Afrique contre la corruption »

Entre juin et décembre 2018, Transparency Maroc et une dizaine d'autres associations membres de Transparency International en Afrique ont conduit ce projet qui vise à consolider les engagements de l'Afrique contre la corruption et à renforcer la contribution de la société civile africaine aux efforts de lutte contre la corruption.

Les activités suivantes ont été conduites par Transparency Maroc :

- la réalisation d'une étude comparative entre la convention des Nations unies contre la corruption et la convention de l'Union africaine de lutte contre la corruption ;
- l'organisation d'une conférence de presse pour le lancement de l'étude le 3 décembre 2018 ;
- l'organisation d'un atelier de formation en partenariat avec le réseau marocain des journalistes d'investigation le 14 décembre 2018 à Casablanca ;
- l'organisation d'une conférence-débat sur le thème « Corruption en Afrique : conventions, discours et réalités » le 21 décembre 2018 à Rabat.

Dans le cadre de ce projet, Transparency Maroc a participé au septième dialogue de haut niveau organisé à Gaborone, Botswana du 28 au 30 novembre 2018 sous les auspices de l'« Architecture de gouvernance africaine (AGA) ». La rencontre s'est déroulée sur le thème « Vaincre la corruption, une piste durable vers la transformation de l'Afrique ». Les débats ont couvert les tendances, les défis et les perspectives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la gouvernance en Afrique.

Elle a connu la participation de chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine actuels et anciens, les représentants des organes de l'Union africaine, des agences et des institutions de développement économique régionales et locales, des organisations de la société civile, du secteur privé et des institutions académiques de re-

cherche ainsi que des agences des Nations unies.

L'objectif fondamental de la rencontre était d'examiner et d'évaluer les outils normatifs et structurels nécessaires à la mise en œuvre durable de la lutte anti-corruption en Afrique. Spécifiquement, le dialogue devait fournir une analyse et une connaissance confirmée ainsi que l'échange d'expériences dans la lutte contre la corruption et de dégager des recommandations pour traiter au mieux les limites et défis qu'elle affronte dans le continent. La déclaration finale résume les sujets clés et les recommandations du septième débat.

Ce projet se poursuivra en 2019 et 2020.

### 2.8. Projet « Paroles de jeunes pour la redevabilité »

Ce projet soutenu par la fondation Heinrich Böll constitue une suite pour 10 mois (décembre 2017- octobre 2018) du projet antérieur de TM « *Paroles Urgentes* ». Il vise à sensibiliser les jeunes citoyennes et citoyens sur les méfaits de la corruption à travers des activités artistiques et ludiques, ainsi que par des ateliers thématiques reprenant les principaux piliers du plaidoyer de Transparency Maroc.

Ses activités ont consisté en l'organisation de trois événements sous forme de « *semaine de la transparence et de la redevabilité* » à Rabat, Casablanca et Marrakech. Un atelier destiné aux femmes élues et axé sur le « budget genre » a été organisé à Rabat le 3 novembre 2018.

Pour son exécution, il a été fait appel à de jeunes artistes (peintres, slameurs, conteurs...) qui se sont inspirés du plaidoyer de Transparency Maroc pour s'exprimer et encourager les jeunes à participer.

Un document reprenant les principaux piliers du plaidoyer de Transparency Maroc a été produit et mis à la disposition des participants.

Le projet a été favorablement évalué par le bailleur de fonds ; il est en cours de reconduction pour une période de 3 ans.

### 2.9. Projet « Transparence de la gestion du foncier au Maroc »

La mise en œuvre de ce projet a été retardée par la défection d'un consultant. Ses activités devraient se dérouler au cours des prochains mois sous forme de débats ouverts aux administrations, experts et

différents acteurs de la société civile, en vue d'aboutir à des recommandations sur les 5 thèmes retenus :

- **Atelier 1 : « Transparence dans l'élaboration des documents d'urbanisme »** : il traitera de la réglementation et des procédures de conception et d'approbation des schémas directeurs, plans d'aménagement et plans de développement ;
- **Atelier 2 : « Gestion des documents d'urbanisme »** : il traitera de la gestion des autorisations de lotir et de construire et de leurs dérogations ;
- **Atelier 3 : « Rente et clientélisme dans la cession des terrains de l'Etat »** : il traitera de la cession et l'exploitation des terrains à statut public : domaine privé de l'Etat, forestier, des collectivités locales,...
- **Atelier 4 : « Exploitation et cession des terres collectives »** : il approchera la question des terres collectives à vocation urbaine et agricole et traitera des problèmes juridiques, de la gestion par la tutelle et des naïbs selon une approche genre ;
- **Atelier 5 : « Appropriation illicite de terrains et corruption »** : il traitera de l'usurpation de terrains par usage de faux documents et de l'effet définitif de dévolution des droits qui lui sont attachés par la loi au terme de l'inscription de leur transfert sur le titre foncier.

### 3. Organisation et structures de l'association

#### 3.1. Partenariat avec la Fondation Open Society

Le problème du financement des charges fixes de l'association se pose de manière récurrente. Pour éviter de puiser sur le peu de fonds propres qu'elle possède, et afin de consolider ses structures administratives et de promouvoir sa communication, l'association a sollicité le soutien de Open Society Foundation. La réponse a été favorable et le financement s'étend du 1<sup>er</sup> août 2018 à fin juillet 2020. Dans ce cadre, un responsable de communication (community manager) a été recruté en janvier 2019. La subvention permettra également la refonte du site web de l'association et sa mise en valeur afin qu'il puisse refléter valablement tout le travail qu'elle réalise.



### 3.2. Relève et renouvellement des membres

Face au constat de difficultés à assurer l'intégration pérenne de l'ensemble des ressources bénévoles qui ont rejoint Transparency Maroc., l'association reste confrontée aujourd'hui à la rareté de ressources nouvelles en mesure de contribuer à son renforcement en termes de compétences bénévoles et engagées.

Consciente de la nécessité de renforcer son membership et d'assurer la pérennisation de son action, l'association a lancé une nouvelle initiative pour définir à une meilleure stratégie de structuration, d'accompagnement et d'encadrement. Il s'agit en particulier de formaliser le cadre d'accompagnement des nouveaux membres pour les familiariser avec la problématique générale, et les activités de l'association pour faciliter l'appropriation des problématiques et thématiques d'intervention.

Ce projet a été élaboré et proposé au conseil national pour enrichissement et demande à être déployé en s'appuyant sur les apprentissages des expériences de recrutement vécues et des contraintes rencontrées.

Le contenu global de ce projet est centré sur deux axes clés :

- Le renforcement de l'initiative active de l'association en direction de personnes pour les motiver à rejoindre l'association dans le cadre d'une démarche active ;
- La conception et l'organisation de séances d'information et de partage d'expérience des membres fondateurs et dirigeants actifs avec les nouveaux membres dans le cadre d'ateliers planifiés sur l'année d'intégration.